

Référentiel de Compétition

MÉTIER N°37

JARDINIER-PAYSAGISTE

Soumis par :

Hervé FONTENEAU

Thierry KERGUÉLIN

Date : 07/02/2024

TABLE DES MATIÈRES

1.	NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER.....	3
2.	CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL	4
3.	LE SUJET D'ÉPREUVE	5
4.	NOTATION	6
5.	EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER.....	7
6.	ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX.....	7

1. NOM ET DESCRIPTION DU MÉTIER

LE NOM DU MÉTIER EST JARDINIER-PAYSAGISTE

DESCRIPTION DU MÉTIER

Le jardinier-paysagiste, à partir d'un plan et d'un cahier des charges, planifie, construit et entretient :

- Les jardins résidentiels, les espaces verts d'infrastructures commerciales et industrielles ;
- Les espaces publics, les abords des voies publiques routières et ferrées, les cours d'eau et les aéroports ;
- Les terrains de sports et les sites de loisirs, les jardins d'enfants, les aménagements paysagers des hôpitaux et des maisons de retraite ;
- Les plantes d'intérieurs, les murs et toitures végétalisées ;
- Les espaces bios, le reboisement et la régénération de l'environnement naturel ;
- Les activités de remédiation aquatique ;
- La culture, les soins, la réhabilitation et la transplantation d'arbres ;
- Le recyclage des déchets organiques (compostage).

Jurés et compétiteurs connaissent la description du métier.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES AU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTITION

Le Référentiel de Compétition Métier ne contient que des informations relatives au métier. Il doit donc être utilisé en association avec le règlement de la Compétition Nationale des Métiers et ne peut contredire ce Règlement. En cas de contradiction qui resterait dans le présent document, c'est le Règlement de la Compétition qui prime.

2. CONNAISSANCES ET PORTÉE DU TRAVAIL

La compétition est une démonstration et évolution de tout ou partie des compétences associées avec le métier en question. Le sujet d'épreuve est uniquement composé de travaux pratiques.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Les compétences techniques requises sont :

- Mesurer, marquer, niveler et plomber ;
- Utiliser un niveau laser ;
- Utiliser un niveau à bulle ;
- Couper et poser les pierres et les dalles en pierre naturelle et/ou reconstituées pour créer des marches, des murets et des dallages ;
- Couper et assembler les structures en bois ;
- Mettre en place et disposer selon les règles de l'art régissant les travaux d'aménagement paysager, les revêtements tels que substrat, terre, granulats et paillis ;
- Installer des plaques de gazon conformément aux techniques de pose ;
- Planter en toute connaissance des variétés et tailles de plantes, plantes vivaces, plantes annuelles, arbres et arbustes en révélant la créativité des compétiteurs qui doivent réaliser une scénographie végétale selon les règles de l'art du métier jardinier-paysagiste ;
- Les tuteurs de plantation doivent être positionnés verticalement sauf information contraire de la part de l'expert ;
- Les plantations doivent être fixées à leur support avec les liens mis à disposition par l'organisation ;
- L'ensemble des végétaux mis dans le jardin seront arrosés tous les soirs ;
- La pièce d'eau sera étanche et le mouvement d'eau doit être activé ;
- Les points de mesures sont ceux indiqués sur le sujet ;
- Les constructions verticales doivent être fixées de manière solide ;
- Un ouvrage terminé doit comporter tous ces éléments de constructions et être conforme aux consignes du plan ;
- Les finitions du sol doivent être exemptes de tous défauts.

COMPÉTENCES THÉORIQUES

Les connaissances théoriques sont requises mais ne seront pas testées à proprement parler :

Les connaissances théoriques correspondent aux acquis de niveau bac professionnel et/ou BTS aménagements paysagers à savoir :

- Lecture et interprétation des plans, coupes, croquis et documents techniques ;
- Connaissance des techniques de composition scénographique paysagère ;
- Connaissance des matériaux et de leurs utilisations ;
- Connaissance des matériels mécaniques, électromécaniques, thermiques, outils et équipements liés au métier de jardinier-paysagiste ;
- Connaissance des plantes et des procédures de plantation ;
- Connaissance de l'utilisation d'outils de coupes végétales (sécateur, cisaille, ciseaux à Niwaki, etc.) ;
- Connaissance des règles de protection de l'environnement.

La connaissance des règles et règlements de compétition ne sera pas testée.

TRAVAUX PRATIQUES

Deux compétiteurs d'une même région administrative constituent l'équipe. Le sujet d'épreuve est exclusivement composé de travaux pratiques.

En binôme, les jardiniers-paysagistes doivent être en mesure de réaliser, sans aide et avec professionnalisme, le travail requis pour le sujet d'épreuve mentionné ci-dessous et doivent respecter les règles de sécurité et de protection pour eux-mêmes et pour l'environnement immédiat en matière de planification, construction et maintenance de leur ouvrage.

Le sujet d'épreuve est l'agencement d'un jardin avec préparation et utilisation de divers matériaux habituellement utilisés dans la profession, tels que la pierre naturelle et/ou reconstituée, le béton, le bois et/ou le plastique, la terre, différents granulats, gazon en plaques et plantes de toutes tailles.

Au moins trois et maximum quatre des éléments suivants sont utilisés en plus de l'agencement prévu pour le jardin : murs, pavage, dallage, construction en bois, pièce d'eau.

3. LE SUJET D'ÉPREUVE

FORMAT / STRUCTURE DU SUJET D'ÉPREUVE

Le sujet devra tenir dans un espace minimum de 16m².

Les parcelles peuvent être positionnées en miroir.

Chaque module/tâche/section sera réalisé le jour prévu afin qu'une notation progressive puisse intervenir.

Avant le début de chaque journée de compétition, chaque compétiteur sera informé du détail reprenant le temps imparti pour la réalisation des tâches ou modules du sujet à réaliser sur la journée ou demi-journée.

DISTRIBUTION / CIRCULATION DU SUJET D'ÉPREUVE

Les compétiteurs devront analyser avec attention les plans qui leur seront envoyés 6 jours avant la date du premier jour de compétition.

Des « Speed Modules » (épreuves de vitesse) pourront être lancés à tout moment par le Président du jury, et ce pendant la durée totale de l'épreuve.

Toutes les informations données aux compétiteurs sont données aux jurés et vice versa.

4. NOTATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Répartition des points par critères.

Le tableau ci-dessous permet de présenter la répartition des points par domaines.

Le total est toujours sur 100.

Attention : le barème de notation sera ajusté en fonction du plan mis à disposition dans le sujet d'épreuve.

Domaines de compétences	NOTE		
	Judgement (si applicable)	Measurement	Total
Dallage	3	4	7
Mur	5	7	12
Bois	8	10	18
Bassin	5	6	11
Aménagement des espaces verts	16	10	26
Procédure de travail	12	0	12
Impression générale	8	0	8
Santé / Sécurité	3	3	6
Total =	60	40	100

SPÉCIFICATION D'ÉVALUATION DU MÉTIER

Pour information, le « Judgement » est une notation subjective qui fait appel à l'appréciation des membres du jury (exemple : esthétique, finition...) Le « Measurement » est une notation objective correspondant à des critères mesurables (exemple : dimensions, tâche réalisée ou non...).

Les notations seront effectuées selon le système international CIS (Compétition Information System).

L'équipe métier Jardinier-Paysagiste décide, préalablement à l'épreuve, les critères de notations « Measurement » et « Judgement » et de leurs tolérances.

Toutes les notations seront portées sur les documents officiels par les groupes de jurés supervisés par un chef de groupe conformément à l'échelle de notation choisie.

Les groupes de jurés rempliront une fiche de notes pour chaque section terminée et pour chaque équipe.

La pondération des notes devra refléter le temps de travail et le niveau de difficulté du travail.

5. EXIGENCES DE SÉCURITÉ LIÉES AU MÉTIER

Tous les compétiteurs doivent porter des lunettes de protection lorsqu'ils utilisent des outils à mains, des machines, outils ou tout équipement susceptible de provoquer ou de produire des copeaux ou fragments qui pourraient blesser les yeux.

Une trousse de secours sera disponible pendant toute la durée du concours.

Les équipements et machines devront faire l'objet d'une démonstration à tous les compétiteurs par le fournisseur ou un membre du jury pendant le temps de familiarisation.

La possibilité d'avoir un équipement (scie à eau ou scie radiale) pour 2 binômes peut être envisagée.

Les matériels et/ou équipements devront respecter les normes de sécurité en vigueur.

Les vêtements de travail devront respecter les règles en vigueur.

Les compétiteurs devront conserver leur aire de travail libre de tout obstacle et le sol propre et libre de tout matériau, équipement ou objet qui pourrait faire trébucher, glisser ou chuter quiconque.

Si un compétiteur ne respecte pas les règles ou injonctions de sécurité, il pourrait s'exposer à une perte de points sur le poste Sécurité. Si un compétiteur continue à se comporter de manière peu sûre, il pourrait s'exposer à une exclusion provisoire ou définitive de la compétition prononcée par le Président du jury.

6. ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX

LISTE D'INFRASTRUCTURES

La liste des infrastructures reprend tous les équipements courants, installations et matériaux mis à disposition des compétiteurs sur les espaces de concours en général.

L'ensemble des outils et matériels sont mis à disposition par des fournisseurs partenaires, ils constituent une caisse à outils complète inventoriée. La caisse est acheminée sur le site du concours en amont de la compétition et devra être rendue complète à la fin de la compétition, afin de resservir lors des éditions suivantes.

Les listes des matériaux et infrastructures seront diffusées en amont des épreuves.

Chaque équipe disposera d'un poste de travail d'une surface minimum de 6 x 6 m (le sujet d'épreuve a besoin d'une parcelle d'application minimum de 16 m²), d'un espace suffisant pour la préparation et le stockage des matériaux ainsi que d'une aire de repos.

L'espace prévu pour la préparation, pour le stockage des matériaux et pour le repos doit être proportionnel à l'espace disponible pour chaque équipe.

Les postes de travail peuvent se trouver à l'extérieur, à condition d'être à l'abri de la pluie et du soleil. Une alimentation en électricité et en eau peut être prévue pour 2 postes de travail.

Ref:	DESIGNATION	QUANTITE REGIONALE	QUANTITE NATIONALE
527 D-200	PINCE COUP DEVANT GAINÉ PVC	0	1
21HDG-200	PINCE COUPANTE ERGO HD-200MM	0	1
8226	PINCE MULTIPRISE PHOSPHATEE	0	1
2339 DIP	TENAILLE RUSSE 2339 DIP	1	1
215000040	COUTEAU PEINTRE BIMATIERE 40 MM	1	1
P-HB	CRAYON CHARPENTIER HB GRADE	2	3
1177-SCRIBE	POINTE A TRACER 230MM	0	2
59/S28-4	JEU 28 EMBOUTS + ADAPTAT + PORTE EMBOUTS	T15-T20-T30 AVEC ADAPTATEUR	1
9048-250	EQUERRE 250MM	1	2
9572-250	FAUSSE EQUERRE 250	1	1
SQZ150003	CUTTER AVEC LAMES DE RECHANGE	1	1
	CLE PLATE MIXTE DE 7	0	1
6-343-10-2-2	RAPE A BOIS	1	
4-153-08-1-2	LIME		1
LS-6160-23	PIERRE D'AFFUTAGE	0	1
434-6	CISEAU A BOIS 6 MM	0	1
434-10	CISEAU A BOIS 10 MM	0	1
434-12	CISEAU A BOIS 12 MM	1	1
434-18	CISEAU A BOIS 18 MM	0	1
434-25	CISEAU A BOIS 25 MM	0	1
434-32	CISEAU A BOIS 32 MM	0	1
451-MB-2	FORETS A METAUX : 1-1,5-2-2,5-3-3,5-4-4,5-5-5,5-6-6,5-7-7,5-8-8,5-9-9,5-10	SUIVANT LE SUJET	19
Série 9646	MECHES A BOIS 3 POINTES : 3-4-5-6-7-8-9-10 MM	meche 5 et 6	8
782-U	BROSSE METALLIQUE DURE	1	1
NOT BAHCO	BROSSE METALLIQUE SOUPLE	0	1
NOT BAHCO	JEUX CALES KLIC CLAC GOETTGENS	SUIVANT LE SUJET	1
NOT BAHCO	LONG CLOUS OU POINTE DE 50	10	10
STANLEY TR 110	AGRAFEUSE	1	1

	COUTEAU ISOLATION 35 AVEC ETUI	0	1
	MECHES BOIS HELICOIDALE 30X235	0	1
219001200	COUTEAU ENDUIRE 12 CM	0	1
213026140	TALOCHE PLASTIQUE	1	1
212302900	TALOCHE EPONGE	0	1
466-400 ou 416-400	NIVEAUX 400 MM	2	2
306 ou 325	SCIES A METAUX	1	2
MTS-8-25	METRE RUBAN 8M MAGNETIC	2	2
LTB-20	DECAMETRE 20 M	0	1
CL-1221	CORDEAU (cordex)	0	1
316107000	FIL A PLOMB AVEC AIMANT 700GR	1	1
3736MH-250	BURINS PLATS	1	2
3739H-250	BURIN POINTU	1	1
P263	TRANSPLANTOIR	1	2
3906	LAMES DE SCIES A METAUX	5	5
	CHASSE CARBURE GUILLET	2	2
3625RM-75	MAILLET CAOUTCHOUC 75 MM	2	2
483-20	MARTEAU MENUISIER 20 MM	0	1
482-30	MARTEAU RIVOIR 30 MM	0	1
427-20	MARTEAU DE COFFREUR 570 G	1	1
484-1500	MASSETTE CARREE 1500 G	2	2
486	MARTEAU A PAVES	0	1
2302A0000	TRUELLE CARREE ou ARRONDIE	2	2
230713500	TRUELLE FEUILLE ou LANGUE DE CHAT	1	1
2308B0000	TRUELLE ANGLE DROITS	0	1
GS-76 OU GS-180	CISAILLE A GAZON	0	1
P51	CISAILLE A HAIE	1	1
P130	EBRANCHEUR	0	1
PC19 ou SUPERIOR	SCIES EGOINES	2	2
PC-12-14-PS	SCIE JAPONAISE	0	1
QCG	SERRE-JOINTS	2	4
HUS-0.6-380	HACHETTE	0	1
	CORDEAU EN BOBINE	1	1
308508000	EQUERRE DE MACON	1	1
NOT BAHCO	PAPIER DE VERRE	1	1

NOT BAHCO	EPONGE DE MACON	1	1
NOT BAHCO	BROSSE (balayette)	1	1
PX	SECATEUR	1	1
466-180	NIVEAUX LONGS 180 CM	0	1
LS-MASSE-4	MASSE	0	1
	PELLE BECHE	1	1
	PELLE DE TOLE	2	2
LST-30111	RATEAU	2	2
BCL33D1K1	Perceuse sans fil	2	2
NOT BAHCO	SEAU	2	2
NOT BAHCO	BROUETTE	1	1
NOT BAHCO	BOUCHONS DE PROTECTION POUR FICHES DE CHANTIER	20	20
NOT BAHCO	REGLE 4 METRES	1	1
NOT BAHCO	REGLE 2 METRES	1	1
NOT BAHCO	TAMIS	1	1
NOT BAHCO	LASER + TREPIED + MIRE	1	1
NOT BAHCO	SCIE CIRCULAIRE	1	1
NOT BAHCO	DAME A MAIN	1	1
La liste et le quantitatif ci-dessus peuvent évoluer en fonction du sujet			

MATÉRIAUX, ÉQUIPEMENTS ET OUTILS QUE LES COMPÉTITEURS APPORTERONT DANS LEUR CAISSE A OUTILS

Aucun outil ne sera apporté par les compétiteurs, sauf sur ordre préalable du Président du jury.

Les compétiteurs devront apporter leur équipement de protection individuelle (EPI), toutefois les EPI fournis par l'organisation seront portés en priorité :

- Casque antibruit ou bouchons d'oreilles
- Paires de gants multitravaux fins
- Paires de gants multitravaux lourds
- Paires de lunette de protection
- Masques à poussière jetable
- Paires de pantalons de travail en excellent état
- Genouillères (suivant les habitudes de travail)
- Chaussures de sécurité en excellent état
- Ceinture porte-outils (suivant les habitudes de travail)
- Une calculatrice

Une liste complémentaire pourra être distribuée lors du séminaire de préparation à la Compétition Nationale et/ou apparaître sur le sujet d'épreuve.

MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS INTERDITS SUR L'ESPACE DE COMPÉTITION

Les téléphones portables seront retirés chaque jour pendant la durée de la compétition.
Seuls les outils prévus dans la caisse à outils seront autorisés.
Tout manquement pourrait entraîner des sanctions prises par le conseil du jury.

Une liste complémentaire pourra être distribuée lors du séminaire de préparation à la Compétition Nationale et/ou apparaître sur le sujet d'épreuve.